

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Absents ayant donné pouvoir :

M. Francis MORIN a donné pouvoir à Mme Afifa GUERRAH,
Mme Nabila AKKOUICHE a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL,
Mme Zaiha NEDJAR a donné pouvoir à Mme Favella HIMEUR,
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI,
Mme Françoise ABDERIDE a donné pouvoir à partir de l'affaire n°23 à M. Nicolas STIENNE,
Mme Karina KELLNER a donné pouvoir à M. Olivier MATHIS,
Mme Najewa HAMMANI a donné pouvoir à M. François VIGNERON,
Mme Lidia AMZAL a donné pouvoir à Mme Nicole RIOU,
Mme Fatima DRIDER a donné pouvoir à Mme Sylvie JEANNOT,
M. Madi BOINA BOINA a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,
M. Sean NKOLO MAYE a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN,
M. Laurent TUR a donné pouvoir à Mme Evelyne SEEGER

Étaient Absents : M. Khader ABDELLALI,

Se sont absentés en cours de séance :

M. Philippe LE NAOUR à l'affaire n° 16

M. Julien MUGERIN à l'affaire n°21

Secrétaire de séance : Nicole RIOU

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Madame Nicole RIOU, Adjointe de quartier, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Envoi dématérialisé des convocations aux séances du Conseil municipal, et le cas échéant, de toutes autres instances municipales

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : VALIDE la mise en place de l'envoi dématérialisé des convocations aux élus, ayant formalisé leur accord par écrit, aux séances du Conseil municipal, et le cas échéant, de toutes autres instances municipales.

ARTICLE DEUX : ADOPTE les termes de l'attestation d'adhésion à l'envoi dématérialisé des convocations aux séances du Conseil municipal, et le cas échéant, de toutes autres instances municipales.

ARTICLE TROIS : ADOPTE les termes de la convention de mise à disposition de tablette numérique dans le cadre de la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil municipal, et le cas échéant, de toutes autres instances municipales.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition précitée avec chacun des élus intéressés et à procéder à la mise en œuvre de l'envoi dématérialisé.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant

Affaire n° 3 - Révision du plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme

Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : PREND ACTE de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) à moins de 3 ans d'intervalle du précédent, qui montre l'insuffisance des actions vis-à-vis de la pollution atmosphérique qui touche directement la santé de millions de francilien.ne.s.

ARTICLE DEUX : DEMANDE plus de fermeté dans la mise en œuvre et le contrôle des actions réglementaires.

ARTICLE TROIS : DEMANDE que le PPA porte des actions plus fortes sur la maîtrise des émissions polluantes des aéronefs, comme l'interdiction des engins les plus polluants et la limitation du trafic.

ARTICLE QUATRE : DEMANDE qu'un plan de communication grand public propre aux actions que porte le PPA soit élaboré à l'échelle régionale. Celui-ci pourra être ensuite relayé à tous les échelons territoriaux.

ARTICLE CINQ : SOUHAITE que soient précisés dans le PPA les moyens affectés par l'État pour la mise en œuvre des 45 actions présentées.

ARTICLE SIX : EMET un avis défavorable sur le contenu en l'état du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère tel que proposé par la Préfecture d'Ile-de-France et la Préfecture de police de Paris au regard des éléments énoncés ci-dessus

Affaire n°4 - Adhésion à la charte régionale de biodiversité en préalable à une demande de soutien financier pour l'aménagement des jardins familiaux

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à la charte de la biodiversité de la Région Île-de-France.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite charte, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte.

ARTICLE QUATRE : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget des exercices correspondant.

Affaire n° 5 - Convention d'occupation précaire de l'appartement situé dans l'ancien collège Maurice Thorez, entre la commune de Stains et l'association Régie de quartier

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, de l'appartement situé dans l'ancien collège Maurice Thorez avec l'association Régie de Quartier.

ARTICLE DEUX : FIXE à 3€/m² € le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association Régie de Quartier à la commune.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6 - Avenant à la convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association Régie de quartier

Rapporteur : Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant à la convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association Régie de quartier.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - Conventions pour la mise en œuvre du projet Le Mesnil : convention tripartite entre la Commune de Stains, l'Etat et l'association Les Enfants du Canal et convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association les Enfants du Canal

Rapporteur : Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention tripartite entre l'Etat, l'association « Les Enfants du Canal » et la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association « Les Enfants du Canal ».

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8 - Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposée par l'AMET

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : ADOPTE la convention, ci-annexée, proposée par l'AMET destinée à la mise en place d'un service de médecine préventive et professionnelle.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'AMET et à procéder à tout acte nécessaire à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°9 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

| Service et Poste | Grades à supprimer | Grades à créer | Date de la transformation | Nombre de postes |
|---|--|--------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Service Accueil - Courrier : Appariteur.trice | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | Adjoint administratif | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Service Maison des Parents : Réfèrent.e famille | Animateur | Assistant socio-éducatif | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Pôle communication rattaché à la Direction Générale des Services : Directeur.trice du pôle communication | Attaché principal | | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Mission communication rattachée au Cabinet du Maire : Responsable de la communication | | Attaché | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°10 - Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité de la Région Ile de France

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France au titre de l'année 2016, annexé à la présente délibération.

Affaire n° 11 - Décision modificative n° 1 - Exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UNIQUE : VOTE la décision modificative n°1 présentant un total équilibré par section, selon le tableau ci-après :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|---------------------|
| <i>Dépenses</i> | |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 698 908,00 |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 1 622 000,00 |
| Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés | 1 000,00 |
| Chapitre 020 – Dépenses imprévues | 183 889,49 |
| Chapitre 001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé | -1 310,12 |
| Total des Dépenses d'investissement | 2 504 487,37 |
| <i>Recettes</i> | |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves | - 1 310,12 |
| Chapitre 16 - Emprunts et Dettes assimilées | 936 953,31 |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | 1 568 844,18 |
| Total des Recettes d'investissement | 2 504 487,37 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| <i>Dépenses</i> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 30 000,00 |

| | |
|---|---------------------|
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 56 007,00 |
| Chapitre 023 - Virements à la section d'investissement | 1 568 844,18 |
| Total des Dépenses de Fonctionnement | 1 654 851,18 |
| Recettes | |
| Chapitre 73 - Impôts et Taxes | 1 136 136,00 |
| chapitre 74 - Dotations, subventions et participations | 516 750,00 |
| Chapitre 002 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé | 1 965,18 |
| Total des Recettes de Fonctionnement | 1 654 851,18 |

Affaire n°12 - Approbation d'une convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de création, requalification et entretien des espaces verts sur le territoire de Plaine Commune

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'attribution de marchés de création, requalification et entretien des espaces verts sur le territoire de Plaine commune.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de l'Etablissement Public Territorial Plaine commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine commune, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.

ARTICLE CINQ : AUTORISE Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine commune, ou son représentant, à signer les marchés, issus du groupement, et les notifier, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE SIX : AUTORISE Le Maire de Stains, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution du marché, pour ce qui le concerne.

Affaire n°13 - Attribution d'une subvention à l'association "Bourse du Travail" et approbation d'une convention cadre de financement - exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **FIXE** le montant de la subvention versée à l'association « Bourse du Travail », au titre de l'année 2017, à 30 000 €.

ARTICLE DEUX : **PRECISE** que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2017.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** la convention cadre de financement, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'association « Bourse du Travail ».

Affaire n° 14 - Attribution d'une subvention à l'association "Espérance Sportive de Stains" - exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **FIXE** le montant de la subvention versée à l'association « Espérance Sportive de Stains », au titre de l'année 2017, à 157 000 €.

ARTICLE DEUX : **DIT** que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2017.

Affaire n° 15 - Attribution d'une subvention à l'association "Studio Théâtre de Stains" - exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Studio Théâtre de Stains », au titre de l'année 2017, à 300 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2017.

Affaire n° 16 - Attribution d'une subvention à l'association "Comité d'Actions Sociales et Culturelles" (CASC) - exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Comité d'Actions Sociales et Culturelles », au titre de l'année 2017, à 250 220 €.

ARTICLE DEUX : PRECISE que le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2017.

Affaire n° 17 - Attribution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Stains, au titre de l'année 2017, à 901 771,60 €.

ARTICLE DEUX : PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2017, à l'article 657362.

Affaire n° 18 - Attribution de la subvention de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains - Pierrefitte - exercice 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme

Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne

TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains-Pierrefitte, au titre de l'année 2017, à 2 766 800 €.

ARTICLE DEUX : **PRECISE** que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2017, à l'article 65548.

Affaire n°19 : Marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux de la ville de Stains et des manifestations municipales, attribué pour le lot n°1, à la société BISS SECURITE, sise, 100 avenue de Stalingrad - 93240 STAINS, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 170 000,00 € TTC ; pour le lot n°2, à la société BISS SECURITE, sise, 100 avenue de Stalingrad - 93240 STAINS, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 150 000,00 € TTC, ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°20 : Marché public relatif à l'achat de fournitures, matériel et petit outillage pour les besoins de la Régie Municipale de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M.

Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public relatif à l'achat de fournitures, de matériels et de petits outillages pour les besoins de la régie municipale de la ville de Stains attribué pour le lot n°1 à la société DEOLBOIS, sise, 65 avenue de l'Europe, 95330 DOMONT, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 30 000,00 € HT, pour le lot n°2 à la société LEGALLAIS, sise, 7 rue d'Atalante, CITIS, 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 55 000,00 € HT, pour le lot n°3 à la société REXEL, sise, 13 boulevard du Fort de Vaux, 75017 PARIS, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 55 000,00 € HT, pour le lot n°4 à la société TRENOIS SETIN, sise, Centre d'Activités CAP 18, 189 rue d'Aubervilliers, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 55 000,00 € HT, pour le lot n°5 à la société PEINTURES DE PARIS, sise, 94 boulevard Jean Mermoz, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 40 000,00 € HT, pour le lot n°6 à la société POINT P, sise, 35 rue de Gode, 95100 ARGENTEUIL, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 15 000,00 € HT, pour le lot n°7 à la société DESCOURS ET CABAUD, sise, 31 quai du Rancy, 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 20 000,00 € HT, ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°21 - Marché public relatif à l'achat de fournitures, consommables et petite instrumentation pour soins dentaires

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public relatif à l'acquisition de fournitures, consommables et petite instrumentation pour soins dentaires attribué pour le lot n°1 à la société HENRY SCHEIN France SCA, sise, immeuble ACTIVILLE, 4 rue de Charenton, 94 146 ALFORTVILLE, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 43 000,00 € HT, pour le lot n°2 à la société SEPTODONT, sise, 58 rue du Pont de Créteil, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 22 000,00 € HT, ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°22 - Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains 2017-2019

Rapporteur : Favella HIMEUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains 2017-2019.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont ou seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n°23 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Rapporteur : Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2017, ci-annexée, entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains pour la mise en œuvre du programme d'actions prévention-santé 2017.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°24 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2018-2019

Studio Théâtre de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M.

Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017 - 2018 - 2019, entre la commune de Stains et l'association Studio Théâtre de Stains.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** les modalités de versement de la subvention à l'association Studio Théâtre de Stains.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°25 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2018-2019
Orchestre symphonique Divertimento

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018-2019, entre l'association Orchestre Symphonique Divertimento et la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** les modalités de versement de la subvention à l'association Orchestre Symphonique Divertimento.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°26 - Convention pluriannuelle de développement culturel entre la commune de Stains et l'Etat (Ministère de la Culture)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention pluriannuelle de développement culturel entre la commune de Stains et le Ministère de la Culture.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°27 - Convention d'occupation précaire de locaux entre la commune de Stains et l'association ART vivant (Collectif Random)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'occupation précaire de locaux, à titre gratuit, ci annexée, entre la commune de Stains et l'association ART vivant (Collectif Random),

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

Affaire n°28 - Convention de coopération entre la commune de Stains, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'association Art Vivant (Collectif Random)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA

15/18

SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de coopération entre la commune de Stains, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et l'association ART vivant (Collectif Random).

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** les modalités de versement de la subvention à l'association Art vivant.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°29 - Convention de coopération entre la Ville de Stains et l'Association DANA FILMS pour la conception et la réalisation d'un film documentaire dans le cadre du projet de coopération décentralisée

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de coopération entre la commune de Stains et l'association DANA FILMS, ci-annexée, pour la réalisation d'un film documentaire.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°30 - Bilan d'activité de la Commission communale d'accessibilité 2014/2015/2016

Rapporteur : Nabila AKKOUCHE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat),

16/18

Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport pluriannuel des activités de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) des années 2014, 2015 et 2016.

Affaire n°31 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 2nde répartition 2017

Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **ACCORDE** aux associations une subvention au titre de l'année 2017 conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **DIT** que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°32 - Mise en place des Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : **APPROUVE** le portage des Fonds d'Initiatives Associatives et Fonds de Participation des Habitants par la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** le soutien financier au Fonds d'Initiatives Associatives à hauteur de 3000,00€ et au Fonds de Participation des Habitants à hauteur de 1000,00€.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** les chartes de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives et du Fonds de Participation des Habitants, ci-annexées.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites chartes de fonctionnement des Fonds ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE CINQ : AUTORISE Monsieur le maire à débloquer les fonds après validation des projets auprès des comités de gestion et d'attribution.

ARTICLE SIX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°33 - Convention de mise à disposition entre Seine-Saint-Denis Habitat, l'Association Bellastock, l'association La Closerie du Léopard et la commune de Stains
Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat), M. Laurent TUR (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de mise à disposition, à titre gratuit, ci-annexée, entre Seine-Saint-Denis Habitat, l'association « La Closerie du Léopard », l'association Bellastock et la commune de Stains,

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-deux heures trente.

